



Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

Présent/e/s Cédric Bays, Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Chantal Bosson, François Bosson, Sophie Bosson, Francis Braillard, Tanguy Chatton, Sylvain Chevalley, Magalie Conus, Franco de Andrea, Yanessandre de Andrea, Pierre-Alain Deillon, Magali Gianella, François Menétrey, Gaétan Mouron, Myriam Mouron, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Maxime Punitharangitham, Charlotte Surchat, Elodie Vaucher et Sylvie Wenger.

Conseil communal : Joseph Aeby, Alain Chollet, Christophe Martin, Patrick Périsset, Antoinette Piccand et Bernard Savio.

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet et Mme Christel Prélaz et la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Pierre-Louis Fossati, Nicole Barbey, Marine Clément, Hélène Schiliro, Mathieu Senn (arrive en cours de séance) et Michèle Senn.

Présidence Maxime Punitharangitham



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise », M. Valentin Castella pour « La Gruyère » et Mme Claire Pasquier pour « La Liberté ». Il remercie également le public qui est venu suivre les débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à leur commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Ce soir, le bureau est composé de M. Maxime Punitharangitham, Président, de Mme Myriam Mouron, Vice-Présidente, de Mme Sylvie Wenger, scrutatrice, de MM. Arnaud Boschung et Francis Braillard, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

Il constate que **25** membres du législatif sont présents et **5** sont excusés (l'un d'entre eux, M. Mathieu Senn, arrivera en cours de séance). Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13** voix lors des votes (et **14** voix dès l'arrivée de M. Mathieu Senn). Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

M. Maxime Punitharangitham relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 07 juin 2022, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, aux piliers publics, sur Illiwap et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

M. Maxime Punitharangitham donne quelques précisions sur le déroulement de la soirée et informe l'auditoire qu'une interruption est prévue en début de séance pour laisser place à une présentation du bureau CEO Immotour Sàrl qui présentera une étude sur la stratégie de développement du tourisme à Rue ; elle occupera la première demi-heure de cette soirée. Cette étude fait écho à l'investissement que le Conseil général a voté lors la dernière séance du 09 décembre 2021. M. Thomas Steiner et Mme Eliane Celeschi seront nos intervenants.

M. Joseph Aeby rappelle effectivement que l'année dernière, le Conseil communal a demandé un crédit d'étude relatif au développement touristique potentiel de la commune. Ce crédit de CHF 25'000.00 a été soutenu lors du vote et ce soir, nous avons l'occasion de présenter les premières conclusions de l'avant-projet qui reste une analyse potentielle. Vous allez découvrir des lieux, des variantes, des possibilités, des produits potentiels, tout ceci reste à l'échelle de l'inventaire et demeure hypothétique pour l'instant.

Parallèlement à cette décision, le Plan Directeur Régional de la Glâne (ci-après PDR) est en train de se mettre en place ; nous avons pris connaissance de la première étape qui est le programme stratégique et il est l'heure pour notre commune de se prononcer clairement sur sa position et sa vision pour les 15 à 20 prochaines années. Il rappelle qu'un plan directeur est censé durer 15 ans mais avec le retard dans le traitement des dossiers, ce sera sûrement 20 ans...c'est donc aujourd'hui qu'il faut avoir cette vision. C'est la raison pour laquelle cette étude a été entamée et il remercie les membres de la Commission Culture, Patrimoine et Développement, l'Office du tourisme et toutes les personnes qui ont contribué à ces ateliers qui ont été conduits par M. Thomas Steiner, à qui il cède la parole ce soir.

A noter que cette présentation sera transmise aux membres du Conseil général lors de l'envoi du procès-verbal mais elle ne sera pas protocolée.

A la fin de la présentation, **M. le Président** remercie M. Thomas Steiner et Mme Eliane Celeschi pour cette présentation très intéressante et donne la parole à ses collègues du législatif pour d'éventuelles questions. **M. Olivier Pittet** demande si l'on peut profiter des changements amenés pour « préparer le terrain » pour les touristes en faisant en même temps des mesures écologiques. M. Thomas Steiner confirme que dans les propositions qui sont faites, il n'y a rien qui consomme énormément de ressources, on construit sur l'existant, on valorise ce qui est là et on essaie de travailler sur une mobilité douce, notamment en synergie avec « La Route du Cœur » qui amène un potentiel incroyable de touristes à vélo. Si nous arrivons à cibler ces personnes-là et offrir un accueil avec une information correcte, nous contribuerons au niveau de l'écologie. Aucun projet présenté dans cette étude est en contradiction avec le développement durable.

M. Joseph Aeby relève que l'idée n'est pas de voter directement le crédit ce soir mais il fallait avoir un œil extérieur pour faire une analyse. La commune ne pouvait pas manquer le départ et commencer une approche sans un regard de professionnels. Il rappelle que la loi sur le tourisme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et contraindra toutes les communes à participer au développement touristique. Nous participons dans notre district déjà de manière solidaire au développement touristique et nous avons également une carte à jouer ; c'est un complément d'offres qui permet à l'ensemble de la région de se développer ! Il faut parler d'ouverture de région. **M. le Syndic** rappelle également que le canton de Vaud ne dispose pas de cette loi et, à Moudon, par exemple, l'Office du tourisme est à 100% financé par la commune (CHF 400'000.00 par année environ). Il est désormais question de créer une autre organisation touristique qui intégrerait d'autres communes (environ 34'000 habitants). Rue se trouve au croisement de ces deux organisations touristiques. Nous devons, avec la digitalisation et le nouvel environnement touristique, nous intéresser et prendre le train qui vient de s'arrêter ! **M. Joseph Aeby** remercie nos interlocuteurs pour cette excellente présentation et relève que si nous voulons réaliser, nous reviendrons vers le législatif pour présenter les premières mesures et les premiers investissements directement en lien avec cette option ! **M. le Syndic** souhaite une belle fin de soirée et un bon retour chez eux à M. Thomas Steiner et Mme Eliane Celeschi.

La présentation étant terminée, **M. le Président** reprend le fil rouge de cette séance et passe à l'ordre du jour. Il précise qu'au point 7, il y aura le rapport de la Commission financière lors du traitement du règlement sur l'imposition des chiens. Aucune remarque n'étant formulée par rapport à l'ordre du jour, la séance peut se poursuivre avec le 1^{er} point.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité**.

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 25 | abstention(s) | 0 | majorité | 13 | OUI | 25 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

2. COMPTES 2021

2.1. PRESENTATION DES COMPTES

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. Sans transition, la parole est donnée à **M. Christophe Martin** qui présente ce soir les derniers comptes avec MCH1. Il relève toutefois que nous sommes déjà rentrés dans ce monde au moment de la présentation du budget 2022 ; en effet, les documents remis comportent beaucoup plus de comptes, aussi bien dans les dicastères que par nature ainsi que dans les comptes d'investissements. Pour simplifier la lecture et la compréhension, un rapport aux comptes a été joint. **M. Christophe Martin** souligne que la commune a pu bénéficier de l'organe de révision d'un audit ordinaire, qui en principe selon la prochaine législation, doit avoir lieu pour les comptes 2022. Lors de cet audit, il a été souligné la qualité et l'excellente tenue des comptes communaux. Il profite ainsi d'adresser ses remerciements à Mmes Christine Fardel et Christel Prélaz pour leur travail. En comparaison avec le budget, nous avons un excédent de revenu d'environ CHF 300'000.00. Par rapport à 2020, nous sommes quasiment à l'identique. A souligner qu'en 2020, nous avons fait un amortissement extraordinaire de CHF 44'000.00, que nous n'avons pas refait cette année. On peut dès lors dire que le résultat était un peu meilleur en 2020.

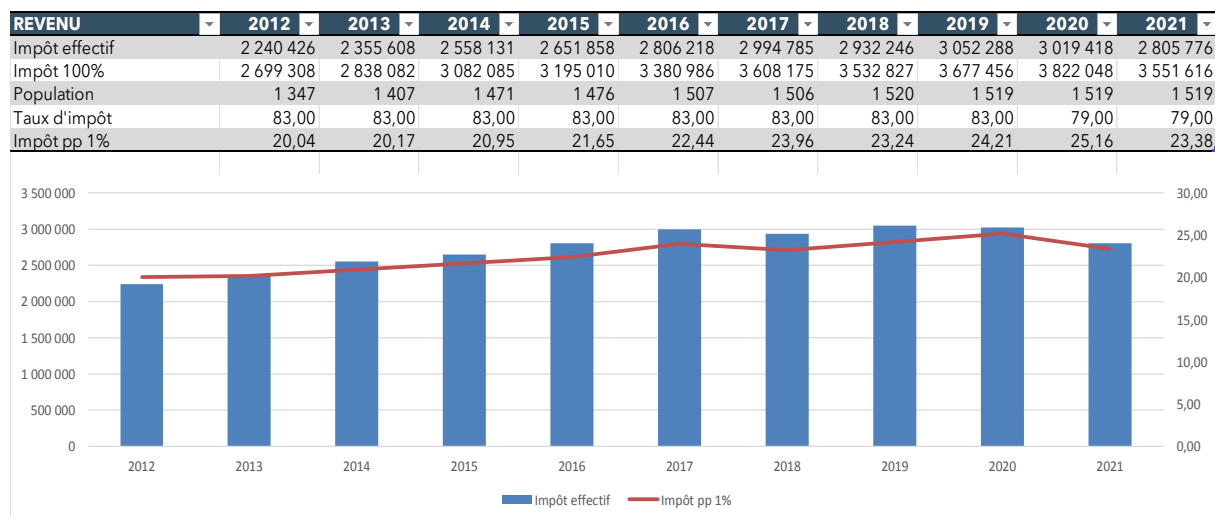
Nous constatons que nous sommes en légère progression par rapport au budget, 0.4%, mais en légère baisse par rapport à 2020, ceci en raison de la baisse d'impôts qui se répercute sur l'année. Les charges sont en baisses par rapport au budget mais également par rapport au réel 2020.

Les comptes sont présentés sur la base d'une présentation par nature pour simplifier la lecture. Cette présentation est pratiquement conforme à ce qui sera transmis l'année prochaine. **M. Christophe Martin** propose de commenter les écarts qui ont été constatés avec une petite synthèse :

- Une hausse des charges du personnel de l'accueil extra-scolaire liée à l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge.
- Des frais hivernaux plus importants.
- Des charges extraordinaires liées aux intempéries (une partie seulement des frais a été prise en charge par les assurances).
- Des frais informatiques supplémentaires pour l'intégration du système de gestion des déchets et de l'ERP communal, pour équiper l'AES, ainsi que pour assurer la préparation à la nouvelle norme MCH2.
- Des charges d'intérêts et d'amortissements moins importantes que prévues.
- Une baisse des produits d'impôts sur le revenu (impôts des années précédentes) liée à la baisse du taux d'imposition de 83.00 à 79.00 introduite en 2020.
- Une hausse importante des produits de contributions immobilières.
- Une hausse significative des impôts irréguliers, gains immobiliers et droits de mutation.

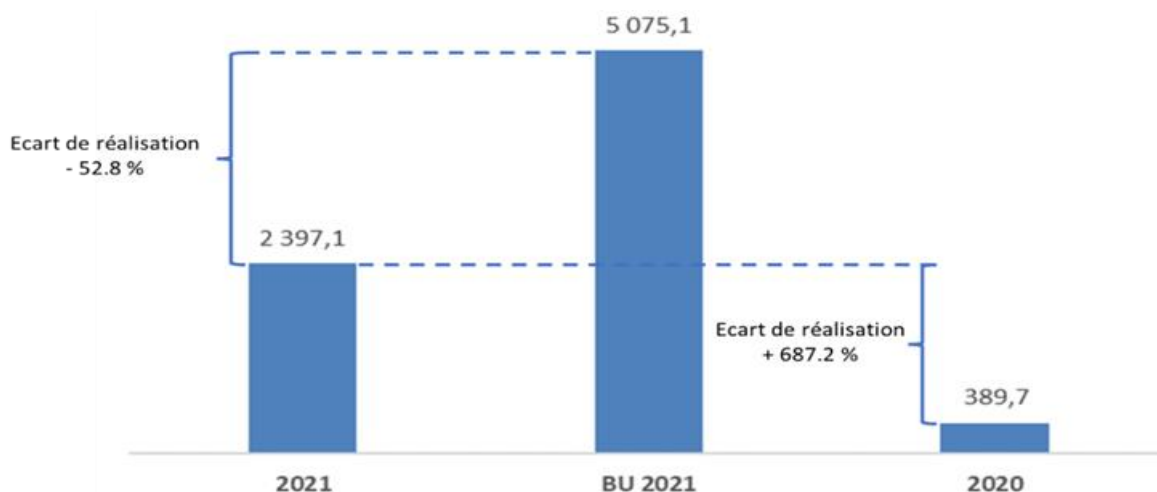
Il espère que les comptes présentés ne suscitent pas de questions et que le document remis au préalable a permis à chacun et chacune de comprendre la situation.

M. Christophe Martin commente encore le graphique « impôts » et reprend le point qui est ressorti dans le rapport, soit la progression des impôts depuis 2012 jusqu'à 2021. On constate une progression quasiment linéaire des impôts, sauf les dernières années, qui sont



évidemment liées à la baisse du coefficient d'impôts de 83% à 79%. Si nous regardons la ligne rouge, le taux d'impôts a été ramené de la fortune par rapport à CHF 1.00 d'impôt payé par habitant. Cela veut dire que les 83% ont été neutralisés pour les ramener à l'indice le plus bas. Nous remarquons que la fortune par habitant a plutôt tendance à augmenter au fil du temps. Concrètement, l'effet est toujours dû au retard des impôts fournis. Il insiste sur ce point car avec MCH2, ces positions seront corrigées et passées sous l'effectivité. Cela veut dire que pour cette année, nous aurions dû avoir un peu plus de revenu et donc un bénéfice plus élevé.

Concernant les investissements, M. Christophe Martin avait fortement insisté ces dernières années sur le fait que la commune planifiait beaucoup d'investissements mais en réalisait peu. En 2020, très peu d'investissements ont été faits. Au niveau du budget 2021, les investissements étaient estimés à CHF 5'100'000.00 et finalement, nous avons une progression d'environ 700% de réalisation des investissements ; par contre, il demeure un écart de réalisation de plus de 50%. La commune s'améliore mais il reste encore du potentiel !



Quant au bilan, il faut tout de même relever que c'est une chose importante pour la gestion actuelle et pour la future fusion. Nous constatons qu'en faisant le rapport entre les actifs circulants (ce qu'on dépense effectivement) et les dettes d'exploitation (liquidités), nous sommes vraiment dans une excellente situation sur le plan communal. Il faut aussi relever que les dettes sont relativement faibles puisque on atteint environ 55 % de la valeur du bilan. La fortune de la commune, qui est à hauteur de 5 millions, représente le 45% de la valeur du bilan. Par rapport aux investissements futurs, nous pouvons ainsi assurer une grande part d'autofinancement et la capacité d'aller rechercher facilement de l'argent auprès d'organes tiers, à des taux d'intérêts relativement bas, puisque le risque est très faible.

Nous constatons maintenant que l'endettement net était de CHF 600.00 de fortune par habitant en 2020. Avec les investissements 2021, cette fortune fait passer aujourd'hui cette dette par habitant à CHF 675.00. **M. Christophe Martin** souligne que la moyenne des communes fribourgeoises est à CHF 4'675.00 par habitant ; les finances communales sont donc saines.

| Indicateurs | 2020 | 2021 | Qualification |
|---------------------------------------|--------|--------|---|
| Endettement net par habitant | -599,0 | 674.55 | Moyenne des communes fribourgeoises à 4'675 |
| Quotité d'investissement | 5,2 | 25,3 | Importante |
| Dettes brutes par rapport aux revenus | 26,1 | 68,9 | Bonne |

La quotité des investissements est passée à 25 millions et la dette brute par rapport aux revenus est considérée comme bonne selon les indices cantonaux.

Il rappelle avoir déposé une motion à son nom pour les engagements hors bilan. Le présent tableau est un résumé de la situation. Ces éléments seront repris dans le calcul de dettes par habitants, ce qui n'est pas le cas cette année.

| Engagements | 2020 | 2021 | delta |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Cycle d'orientation de la Glâne | 2 208 681,85 | 3 060 686,35 | 852 004,50 |
| Réseau Santé de la Glâne | 2 113 705,45 | 1 898 995,10 | -214 710,35 |
| Association Glâne Sud-Ouest (AGSO) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Association régionale pour l'épuration des eaux usées (VOG) | 393 223,80 | 1 188 080,32 | 794 856,52 |
| Association de l'AVGG | -257 845,90 | -224 491,85 | 33 354,05 |
| Sommes engagées | 4 457 765,20 | 5 923 269,92 | 1 465 504,72 |

Avant de répondre à d'éventuelles questions, **M. le Président** propose de passer à la lecture du rapport de l'organe externe de révision et redonne la parole à M. Christophe Martin.

2.2. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Christophe Martin donne lecture du rapport de l'organe de révision. En sa qualité d'organe de révision, la fiduciaire a effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Rue, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte d'investissements et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Le contrôle des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que celle de l'organe de révision est de les contrôler. Elle atteste remplir les exigences légales pour effectuer ces contrôles. Le contrôle a été effectué selon la loi sur les communes du Canton de Fribourg (LCo), à son règlement d'exécution (RELCo) et à la Norme Suisse relative au contrôle restreint.

Selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté à la date du bilan du 31 décembre 2021 sont conformes à la Loi sur les finances communales (RSFL40.61, l'Ordonnance sur les finances communales (RSF 140.51) ainsi qu'aux directives sur la tenue de la comptabilité du Service des communes.

La fiduciaire Jeckelmann Sàrl recommande aux membres du Conseil général d'approuver ces comptes 2021 qui présentent un total au bilan de CHF 10'912'514.55 ainsi qu'un bénéfice de CHF 120'151.51.

Ce document reste à disposition à l'Administration communale.

2.3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Franco de Andrea donne lecture du rapport de la Commission financière suite à son entrevue du 23 mai 2022 avec la fiduciaire Jeckelmann Sàrl, M. Christophe Martin et la boursière communale. En voici la teneur :

« En date du 23 mai 2022, la Commission financière a rencontré Mme Christine Fardel et MM. Christophe Martin et Grégory Jeckelmann de l'organe de révision pour traiter les comptes 2021. La Commission financière s'est ensuite réunie le 8 juin 2022 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, nous tenons à remercier Mme Christine Fardel, boursière communale, M. Christophe Martin, Conseiller communal en charge des finances, et toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement et au bouclage des comptes 2021.

Aussi et lors de notre séance du 8 juin 2022, M. Christophe Martin nous a présenté la planification financière 2022-2026. Cette planification est un outil important qui permet de projeter la situation financière de la commune à moyen terme. La Commission financière apprécie les détails de ce rapport et remercie ses auteurs.

Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes LCo).

2.3 Comptes 2021

Fonctionnement

Le total du bilan est de CHF 10'912'514.65 et les comptes de fonctionnement présentent un excédent de revenu de CHF 120'151.51. Le budget ressortait un excédent de charges de CHF 240'500.00, soit une différence positive de CHF 360'651.51. Les dépenses en lien avec les affaires sociales (chapitre 5), malgré la crainte de la crise sanitaire, sont en baisse, ce qui est réjouissant. A contrario, une baisse des impôts provenant des exercices précédents est constatée. Le rapport détaillé de l'organe de révision a été présenté oralement, nous regrettons de ne pas l'avoir reçu par écrit pour l'établissement du présent rapport.

Pour conclure, la Commission financière relève que la bonne gestion des finances par le Conseil communal permet de présenter un résultat positif.

Nous proposons d'approuver les comptes de fonctionnement.

Investissements

Le budget d'investissement net prévoyait un montant de CHF 3'703'552.90. En réalité, il a été investi en 2021 un montant de CHF 2'147'556.77. La différence provient en grande partie à un décalage dans le temps des projets (par exemple l'abri de protection civile).

A ce jour, nous n'avons pas reçu le rapport sur les investissements demandé par les différents groupes du Conseil général. Ce rapport fera partie des exigences lors du bouclage des comptes 2022 sous MCH2. Selon les informations de M. Christophe Martin, ce rapport est en cours d'établissement. Nous sommes conscients que la réconciliation avec les exercices précédents prend du temps et nous attendons ce rapport pour la fin de l'année 2022.

Nous proposons d'approuver les comptes d'investissements ».

M. le Président remercie l'organe de révision et la Commission financière pour leur excellent travail. Il donne la parole à ses collègues du Conseil général en cas de questions.

Aucune question n'étant soulevée, **M. Maxime Punitharangitham** demande aux membres du Conseil général de voter.

2.4. APPROBATION DES COMPTES DE RESULTATS 2021

Sans autre commentaire, les comptes de résultats 2021 sont **approuvés à l'unanimité** des membres présents.

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 25 | abstention(s) | 0 | majorité | 13 | OUI | 25 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

2.5. APPROBATION DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2021

M. Sylvain Périsset, au nom du « Groupe Avica », remercie M. Christophe Martin pour ses explications dans la réunion du groupe et ensuite, il demande pourquoi un montant de CHF 67'500.00 figure au compte n°942.503.15 « Plan de fermeture des locaux communaux » alors qu'il n'a pas vu de changement de serrures. Il rappelle qu'un budget de CHF 75'000.00 a été voté.

M. Joseph Aeby confirme que les serrures ne sont pas encore changées mais il relève que toutes les clés sont livrées ; le matériel est installé et la gestion du système par wifi l'est aussi. Le déploiement et l'installation finale commencera ces prochaines semaines. Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Les comptes d'investissements 2021 sont **approuvés à l'unanimité** des membres présents.

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 25 | abstention(s) | 0 | majorité | 13 | OUI | 25 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

3. PRESENTATION D'UN INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE 2022

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée de l'investissement relatif à la réfection du Sentier des Ecoliers et la pose d'infrastructures avec la convocation.

M. le Président donne la parole à M. Patrick Périsset qui donne quelques explications par rapport à cet objet. Ce dernier rappelle que l'année dernière, des intempéries ont causé des problèmes d'inondations chez un privé ; en effet, après quelques investigations, il s'est avéré qu'une grille communale était raccordée chez le privé. Le gros tuyau arrivant sur un tout petit, le propriétaire a été inondé à 3 reprises. Il a donc fallu intervenir rapidement l'été dernier et depuis lors, il y a un tuyau en PVC le long de ce sentier.

L'objet de cet investissement est d'enterrer ce tuyau et d'y ajouter l'EU (pour raccorder le Château et la Maison Rose) et, en parallèle, étendre le réseau d'EP et la défense-incendie (ce point reste encore ouvert). Concernant l'EP, il faut savoir que quelques habitations sur le dessus de Rue sont encore alimentées par l'ancienne conduite. Dans le cadre des travaux de la traversée de Rue, elles ne seront plus alimentées en EP...il faut dès lors anticiper ces travaux. Pour ce qui concerne son dicastère, **M. Patrick Périsset** présente l'investissement de CHF 55'000.00 pour les EC et EU ainsi que celui de CHF 40'000.00 pour la défense-incendie. La réfection de la surface et l'éclairage public concernent le dicastère de M. Bernard Savio, qui n'a rien à rajouter ce soir.

3.1 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

3.1.1 EXAMEN ET VOTE DE CET INVESTISSEMENT

| <i>Rubrique</i> | <i>Objet</i> | <i>Montant</i> |
|----------------------------|---|----------------|
| non définie pour l'instant | Réfection du Sentier des Ecoliers et pose d'infrastructures | CHF 205'000.00 |

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par un emprunt. **M. Arnaud Boschung** souhaite savoir si le raccordement aux EU de la « Maison Rose » sera soumis à une taxe d'épuration ? **M. Patrick Périsset** répond par l'affirmative ; il rajoute même que suite à des discussions avec le propriétaire, il participera également aux coûts de raccordement. Quant à la question du « Groupe Entente » concernant d'éventuelles subventions, il relève qu'il n'y a pas de subvention pour les EC, les EU et l'EP mais peut-être pour la réfection de la surface, en passant par la fondation. Néanmoins, pour l'instant la commune n'a aucune garantie à ce niveau-là.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** propose de passer au vote de cet objet.

Cette demande d'investissement complémentaire est **acceptée à l'unanimité des membres présents.**

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 25 | abstention(s) | 0 | majorité | 13 | OUI | 25 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

4. ADOPTION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES AMBULANCES DU SUD FRIBOURGEOIS – ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

M. le Syndic donne quelques explications par rapport à ce point du tractanda. Il relève que la finalité est l'approbation des nouveaux statuts pour cette association. Il rappelle qu'à l'époque, les corps des sapeurs-pompiers étaient de la compétence des communes. En 2007, une Entente pour la Glâne-Sud a été créée pour les 6 communes. Puis, depuis 2021, l'Entente a été remplacée par une Association de Pompiers Glâne-Sud. Le lancement de la caserne a été initié et mis en route et est arrivé le changement de la loi cantonale, initié par le Grand Conseil pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Cela signifie que le territoire est réparti en bases de départ qui sont attribuées en fonction des risques et du temps d'intervention. Les trois districts du Sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers. **M. Joseph Aeby** passe en revue la présentation qui a été transmise avec l'ensemble des documents. Le choix de la base départ est une tâche de l'Etat. C'est lui qui a décidé les découpages. Cette nouvelle organisation a pour but de développer des synergies d'intervention « feux bleus » pour être plus efficace. Il y aura une collaboration entre des professionnels et des miliciens. Pour les communes, les conséquences sont les suivantes :

- Toutes les communes sont rattachées au bataillon sud fribourgeois.
- Les formations SP actuelles sont dissoutes ou recomposées.
- Tous les moyens (hommes, matériel,...) sont intégrés dans ce bataillon.
- La réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes.

Les mesures préparatoires à mettre en place comprennent :

- La préparation de l'Administration générale de l'Association.
- La définition du nombre et du type d'employés.
- L'engagement d'un commandant de bataillon et d'un administrateur.
- La reprise et la location des casernes et dépôts.
- L'établissement d'un budget 2023.

Et les statuts soumis à approbation prévoient que cette nouvelle organisation assume des obligations sur l'exploitation et le quotidien qui sera transféré de la région à cette organisation des 3 districts. Ils définissent des questions budgétaires comme le montant de la taxe d'exemption par exemple.

Pour le service du feu, il faut fixer les effectifs du bataillon, les soldes des sapeurs-pompiers ainsi que nommer le commandant du bataillon et son remplaçant et les commandants de compagnies, les officiers, les membres de l'état-major et les chefs d'intervention. L'obligation de servir ne change pas sauf que la taxe sera la même pour les 3 districts.

Au niveau des finances, les communes contribueront au financement de cette association au travers de leurs taxes. Il en va de même pour les charges d'investissements qui seront réparties entre les communes, en fonction de leur population légale.

Au niveau des finances, il y a 3 scénarios possibles :

1. Le produit des taxes non-pompiers couvre environ 80 % des coûts à charge de la commune
2. Le produit des taxes non-pompiers couvre environ 60 % des coûts à charge de la commune.
3. Le produit des taxes non-pompiers couvre moins de 60% des coûts à charge de la commune.

Aujourd'hui, et depuis des années, le produit des taxes couvre au moins 80% des coûts à charge de la commune (très proche du 100% avec le CSPI Glâne-Sud). Pour se faire une idée, actuellement notre corps coûte à la commune de Rue CHF 45'000.00 par année, équivalence récupérée en taxes.

M. Joseph Aeby relève toutefois qu'il n'y a pas que du bon dans la création d'une super structure avec 3 districts. Il y a évidemment des soucis budgétaires. Par contre, au niveau de l'efficacité d'intervention, toutes les bases de départ seront équipées d'un tonne-pompe et on arrivera à intervenir dans un rayon de 20 minutes avec ce véhicule directement sur le sinistre.

Il est donc raisonnable de penser qu'il y aura effectivement une amélioration du service proposé au travers de cette nouvelle loi. Les communes, via leurs délégués, devront par contre rester vigilantes sur la maîtrise des coûts car il n'est pas question qu'ils s'envolent. Il rappelle que le Conseiller d'Etat et le Directeur de l'ECAB avaient tous les 2 annoncé qu'il ne s'agissait pas d'un glissement des coûts sur les communes. La nouvelle loi devait prendre en compte tout cet environnement et chacun devait ressortir gagnant. De plus, depuis que cette nouvelle loi a été adoptée, le réseau de distribution incendie et les BH des communes ne sont plus subventionnés.

Aujourd'hui, plus de 25 communes ont approuvé ces statuts. Seule celle de Vuisternens-devant-Romont les a refusés car elle est directement touchée par cette réorganisation. Elle n'a pas de base ni de caserne et toute l'organisation locale est diluée ou explose. Pour la commune de Rue, il est raisonnable d'adhérer à cette association. Nous nous retrouvons renforcés avec la nouvelle caserne.

M. Mathieu Senn rejoint le législatif qui passe à 26 membres ; la majorité est donc atteinte avec 14 voix pour les prochains votes.

M. Maxime Punitharangitham remercie M. le Syndic pour son intervention et demande s'il y a des questions à ce propos.

Au nom du Groupe Entente, **Mme Chantal Bosson** demande une estimation du nombre de pompiers sur cette base de départ. **M. le Syndic** relève qu'il y en aura au maximum 40 par base. Actuellement, nous en avons plus. Dans un premier, il y aura plus d'effectif. Par contre, éthiquement et politiquement, il n'est pas question aujourd'hui d'exclure certains pompiers. Il y aura des objectifs pour maîtriser les effectifs et les faire rentrer dans les directives cantonales mais aucun pompier ne sera exclu dans l'immédiat (à moyen et long terme). Il rappelle aussi qu'une des difficultés d'aujourd'hui n'est pas le nombre et la qualité de sapeurs mais leur disponibilité pour des interventions en journée !

M. Franco de Andrea constate qu'il y a pas mal d'inconnues par rapport aux coûts. Il craint que nous passions au scénario 2 et charge les délégués d'être attentifs à cette problématique. Concernant la caserne, il demande à qui sera-t-elle louée ? Actuellement, elle appartient à l'Association de 6 communes ? Qui gèrera cette caserne ? L'association ? Autres solutions ? **M. le Syndic** confirme qu'à ce jour effectivement l'institution qui est en charge de l'investissement de la caserne et des emprunts, c'est l'Association des Pompiers Glâne-Sud. Par le changement de la loi, cette association n'aura plus sens. Il est très probable que la commune de Rue reprenne la dette et loue la caserne à la nouvelle organisation. Il faut encore déterminer les conditions dans lesquelles nous allons louer ce bâtiment. Il est par contre déjà établi que la location ne sera pas inférieure aux coûts supportés par l'investisseur. A un moment donné, il y aura une négociation. La caserne ne sera pas financée par nos citoyens. De plus, il rajoute qu'avec MCH1, cette situation aurait pu créer un problème puisqu'elle entame la capacité d'investissements de la commune ; avec MCH2, ce n'est plus le cas étant entendu qu'avec l'investissement, nous avons l'élément de fortune qui rentre au bilan et qui fait que nous n'avons plus ce plafond déterminé par le Service des communes. Il n'y a donc aucune incidence financière à court ou moyen terme.

Pour ce qui concerne les coûts, **M. le Syndic** confirme que les budgets de l'année dernière faisaient un peu peur aux communes avec cette nouvelle association ; c'est pourquoi cette commission a été constituée, avec des représentants des communes qui ont la majorité. Quand elle siège, les membres pensent avant tout à leur commune et à la facture avec laquelle ils vont rentrer. Il y a vraiment une volonté politique et économique de revenir dans sa commune en maîtrisant les coûts.

Il rappelle que dans un premier temps, on parlait de 12 personnes à plein temps et maintenant, le nombre a été ramené à 7 personnes ! **M. Franco de Andrea** demande encore si cela remet en question la présence de la gendarmerie dans les locaux de la caserne. **M. Joseph Aeby** répond que cela ne remet pas en question le bail qui est d'ailleurs déjà signé avec le Service des bâtiments. Il y aura bien un bon locataire dans ce bâtiment.

M. Olivier Pittet s'interroge car avec ces centrales plus proches et plus pointues dans les interventions, les coûts pour l'ECAB et les assurances seront moins élevés. Est-ce que l'ECAB mettra plus la main au porte-monnaie pour le matériel ? **M. le Syndic** relève que c'était un des sujets lors de la mise en place de cette nouvelle loi. L'ECAB est une institution qui n'a pas trop de soucis financiers ; l'ECAB, c'est aussi notre argent et ce n'est pas une compagnie d'assurance privée. Dans ce débat politique, il y avait la question « qui paie quoi dans le futur » ? Dès lors, l'ECAB prendra en charge la totalité des véhicules d'intervention. C'est donc une nouvelle répartition dans la prise en charge des équipements et des installations qui fait qu'en principe, l'ECAB peut annoncer un équilibre des coûts par rapport à la situation antérieure. Des formations seront prises en charge par l'Association et d'autres, par l'ECAB. Il y a une volonté d'équilibrer les coûts pour éviter un transfert sur les communes.

M. Samuel Prélaz demande si les collaborations avec les centres de Renfort de Moudon et d'Oron seront maintenues ? **M. Joseph Aeby** confirme que les collaborations seront maintenues sauf qu'il y aura une modification structurelle. Avec le renfort et le déploiement du bataillon sud, le niveau d'alarme local doit être renforcé au niveau de la région. Nous aurons toujours ce système Glâne-Sud/Romont mais dès qu'on sort dans le besoin complémentaire ou localisé géographiquement, il y aura intervention avec Oron ou Moudon. L'Etat Major mettra en place des modèles de collaboration dans le périmètre. Peut-être que notre commune aurait pu adhérer à la caserne d'Oron plutôt que d'investir dans notre secteur. Toutefois, ce qui est demandé aux communes fribourgeoises, les cantons suisses ne sont pas prêts pour le faire. On nous demande d'être très collaboratifs mais il est vrai qu'à l'échelle cantonale, Vaud et Fribourg ne partagent pas une entente cordiale.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** passe directement au vote.

Les modifications des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois sont **approuvées à l'unanimité des membres présents.**

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 26 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

5. ARRETE COMMUNAL RELATIF AU FINANCEMENT DES RACCORDEMENTS AUX EU HORS ZONE A BATIR

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation de cet arrêté communal ainsi que le projet. **M. Patrick Périsset** relève que de manière un petit peu similaire au réseau d'EP, nous avons des demandes de raccordement au réseau d'eaux usées. Le Conseil communal s'est dit qu'il fallait fixer des règles de financement pour garantir l'égalité de traitement de chaque demande. Le raccordement au réseau d'eaux usées est obligatoire et inscrit dans la loi fédérale sur la protection des eaux qui date du 24.01.1991. Cette obligation a été reprise dans le PGEE, qui a été mis à jour en novembre 2020 ; cela fait l'objet d'une mesure dans ce document et la commune doit aller de l'avant.

S'il y a une obligation, il y a aussi une notion de coûts raisonnablement exigibles. Le SEn a fixé ce montant à CHF 8'000.00 par équivalent habitant (EH).

Cela découle également d'une jurisprudence du Tribunal fédéral. Il explique simplement qu'un équivalent-habitant correspond à une pièce habitable (un 4 pièces = 4 EH). La proposition présentée ce soir est que la commune de Rue subventionne 1 pièce pour un bâtiment, soit CHF 8'000.00. La commune ne pourrait pas tout prendre en charge car elle ferait exploser les coûts du PGEE mais le Conseil communal voulait aussi une subvention pour inciter ces raccordements au réseau d'EU.

A la demande du Conseil général, **M. Patrick Périsset** présente deux exemples qui sont joints en annexe de ce procès-verbal (*annexe I*) et qui expliquent 2 situations de subventionnement. **M. Francis Braillard** demande quels étaient les coûts par appartement jusqu'à présent ? **M. Patrick Périsset** relève que nous avons plusieurs exemples mais qui sont relativement anciens ; il y a eu plusieurs façons de calculer mais rien de vraiment officiel n'a été retrouvé. Le Conseil communal a alors décidé de repartir à zéro avec une proposition raisonnable. **M. Franco de Andrea** demande combien de bâtiments sont concernés à ce jour ? Selon notre PGEE, **M. Patrick Périsset** relève que 124 bâtiments hors zone à bâtir y sont recensés. Ils sont répartis ainsi :

- ✓ 12 bâtiments ne sont pas raccordés aux EU
- ✓ 65 sont raccordés
- ✓ 32 sont conformes
- ✓ 15 sont non conformes

Pour ces catégories, il y a une évolution qui peut se produire, notamment avec une exploitation agricole qui arrête ses activités, avec des petites variations possibles. Nous n'avons pas les EH pour ces bâtiments.

Sans autre commentaire, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer au vote de l'acceptation de cet arrêté communal relatif au financement des raccordements aux EU des habitations hors zones à bâtir.

Cet arrêté est **approuvé à l'unanimité des voix des membres présents.**

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 26 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

6. REPRISE DES INFRASTRUCTURES DE « RIOMBOCHET »

M. le Président donne la parole à **M. Patrick Périsset** qui relève, comme indiqué dans le rapport, que le projet "Quartier de Riombochet - étape 1" s'est achevé en 2015 (il comportera 3 étapes). A la suite des travaux, il y a eu un litige auprès de la Préfecture de la Glâne pour non-respect des conditions du PED. Le collecteur n'avait pas été posé à la bonne profondeur ce qui fait que l'entreprise a dû procéder à des corrections nécessaires pour supprimer des stations de pompages privées qui créaient des inondations.

L'entreprise a assumé et réalisé un nouveau raccordement avec un collecteur plus profond. Les travaux étant maintenant terminés, le Conseil communal propose de reprendre les infrastructures, c'est-à-dire les collecteurs d'EC, d'EU et l'EP. Etant donné la correction, le Conseil communal propose également de reprendre le nouveau collecteur pour faciliter l'entretien futur. C'est une situation exceptionnelle car en principe, on ne met pas plusieurs collecteurs par parcelle. Les inspections caméras feront l'objet d'un rapport final de conformité. Suite à la décision de ce soir, si le législatif donne son accord pour cette reprise et que le rapport de conformité est positif, nous pourrions alors réceptionner ces ouvrages et les intégrer dans nos infrastructures, avec comme conséquence la charge de leur entretien sur les prochaines années.

Aucune remarque n'étant formulée par rapport à cette reprise, **M. Maxime Punitharangitham** propose de passer directement au vote de cet objet.

Cette reprise est **acceptée à l'unanimité des membres présents.**

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 26 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

7. ADOPTION DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A LA DETENTION ET A L'IMPOSITION DES CHIENS

M. Maxime Punitharangitham passe la parole à M. Joseph Aeby pour cet objet. Ce dernier rappelle que ce règlement est le résultat de plusieurs demandes du Conseil général. Ce soir est présenté un règlement qui pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain. **M. le Syndic** précise que la marge de manœuvre laissée aux communes pour l'établissement d'un tel règlement est extrêmement faible par rapport au règlement-type mis à disposition par l'Etat. **L'article 7** détermine dans quels espaces les chiens sont interdits, quelques fois en termes généraux. **A l'article 11**, nous fixons le principe de l'impôt communal et à **l'article 12**, est fixé le montant de la taxe, soit CHF 50.00. Les chiens d'aides, de police ou de garde-faunes sont exonérés. Il y a également une taxe d'émolument de CHF 10.00 pour les mutations dans AMICUS. Avec cet argent, nous allons bien évidemment redéfinir le déploiement et les installations de « robidogs » pour répondre à la situation sur le territoire.

Avant de passer aux questions, **M. le Président** s'adresse ensuite à la Commission financière pour connaître son préavis à l'égard de ce règlement. **M. Franco de Andrea** confirme un préavis favorable pour ce nouveau règlement.

Mme Chantal Bosson, au nom du « Groupe Entente », aimerait que Blessens et l'Impasse du Charrotton ne soient pas oubliés ! **M. Olivier Pittet** souhaite connaître le montant des rentrées d'argent pour la commune. **M. le Syndic** annonce un montant de CHF 9'000.00.

La parole n'étant plus requise, **M. le Président** propose de passer au vote.

Ce nouveau règlement est **accepté à la majorité des membres présents.**

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 25 | NON | 1 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

8. RAPPORTS D'ACTIVITES DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission d'aménagement : **M. Sylvain Chevalley** prend la parole et relève qu'ils se sont réunis quelques fois pour discuter du PAL et du PDR. Il profite de l'occasion pour signaler que la commune n'est pas très contente du traitement subi dans le PDR où la Glâne-Sud est un peu oubliée et mise de côté malgré ses remarques. Au niveau du tourisme, la région de Rue est bien plus qu'une « entrée secondaire » et pourrait être mieux valorisée. Le Conseil communal l'a fait savoir par l'intermédiaire d'une prise de position.

Commission de naturalisation : Mme Sophie Bosson souligne que la Commission n'a pas encore eu l'occasion de se réunir...

Commission du développement, de la culture et du patrimoine : **M. Arnaud Boschung** informe ses collègues que la commission s'est constituée le 13 décembre 2021. Elle n'a pas fait « grand-chose » en 2021. Elle a évalué la faisabilité d'un Agenda 2030 et planifié une réunion avec la Société de développement de Rue.

Ils ont quelques projets en cours comme reconduire le « Festival Clés à Molette » et dite Commission a participé à la planification de l'aménagement de la place Butty qui est en cours de réalisation, notamment en proposant la mise en place d'un jardin collaboratif sur le reste de la place. En début de séance, il y a eu cette présentation par rapport à la mise en place d'une stratégie de développement touristique pour notre commune. Comme l'a indiqué M. Sylvain Chevalley, Rue est à la périphérie de la Glâne et n'est pas une priorité pour le PDR. On a le sentiment de devoir se démarquer dans d'autres domaines et d'avoir d'autres spécificités pour pouvoir bénéficier d'infrastructures et de services. La commune a une carte à tirer du jeu dans le domaine du tourisme et la Commission attache une importance particulière à du tourisme durable mais pas envahissant. La collaboration avec les Offices du tourisme de Romont et de Moudon y contribue et ses membres ont pu participer à certaines séances. Le développement touristique se fera mais il faut mettre en place des infrastructures pour ne pas en subir les conséquences.

Commission de l'énergie : M. Olivier Pittet rappelle qu'au début de sa création, dite Commission a mis en priorité la réalisation d'un CAD à Rue car celui-ci doit être réalisé en même temps que les travaux de la traversée de Rue. Un crédit d'étude de CHF 20'000.00 a été voté et il s'avère qu'une telle installation est possible pour un coût de 8 millions. Les membres de la Commission et quelques Conseillers communaux sont allés voir des réalisations sur site pour se faire une idée. Des sondages ont été envoyés aux riverains et les résultats sont positifs. La Commission a souhaité un avis externe et il s'avère que dans les locaux actuels, nous avons beaucoup de chauffage à haute température. Actuellement M. Pierre-Louis Fossati se renseigne sur les coûts pour un chauffage à haute température et le prix pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle intercommunale de Promasens. La Commission a dû réagir rapidement pour la CAD mais a laissé de côté d'autres thèmes. En discutant, ses membres ont constaté qu'ils avaient plusieurs lignes à développer comme la mobilité et le chauffage dans toute la commune. D'autres thèmes pourront aussi être développés mais pour cela, il faut augmenter le nombre de membres de la Commission.

M. Gaétan Mouron souhaite savoir si le projet de chauffage sera prêt à temps si l'Etat de Fribourg commence les travaux de la traversée de Rue l'année prochaine ? **M. Olivier Pittet** répond que tout est possible mais c'est une question de contacts avec les personnes qui réalisent ces travaux et les équipes d'installation. La Commission étudie encore d'autres pistes si ces solutions ne devaient pas pouvoir être réalisées.

Commission de l'AES : M. Maxime Punitharangitham confirme qu'un état des lieux a été fait lors de la dernière séance et qu'il n'y a rien de plus à ce jour.

Les différents rapports sont annexés au présent procès-verbal (annexes II).

9. PROPOSITION SENN-BOSCHUNG

Mme Michèle Senn et M. Arnaud Boschung ont exprimé l'idée de donner un mandat supplémentaire à la Commission Énergie afin d'intégrer les objectifs communaux spécifiques découlant de l'Agenda 2030 (communesdurables.ch) et d'attribuer 2 membres supplémentaires à cet organe, de manière à pouvoir définir, prioriser et contrôler l'exécution de ces objectifs.

9.1. MANDAT COMPLEMENTAIRE

M. Arnaud Boschung donne lecture de leur réflexion :

« Le changement climatique, mais aussi le contexte géopolitique actuel, démontrent la nécessité d'une planification responsable sur le long terme. Dans son plan de législature, le Conseil communal a choisi de s'engager à promouvoir le développement durable par la mise en place d'objectifs découlant de l'Agenda 2030. Dans le but de concrétiser cette démarche, de la pérenniser dans le temps, d'en apprécier les effets et de contrôler l'exécution de ces objectifs, la présente proposition demande de renforcer la Commission Energie et de développer son mandat actuel.

En plus de ses activités régulières, celle-ci sera ainsi chargée de soutenir le Conseil Communal dans l'adaptation des objectifs de l'Agenda 2030 pour notre commune. Dans un second temps, elle deviendra également compétente pour vérifier que les projets soumis au Conseil Général répondent à ces nouveaux objectifs de durabilité. Au vu de l'élargissement de ses missions, la nouvelle commission devra être renommée en Commission Energie et Développement durable ».

M. Arnaud Boschung relève encore que le but de la mise en place de cet agenda est de renforcer le lien entre les gens, ceci de manière durable. Nous pourrions nous contenter de piocher simplement dans les propositions faites par le canton sur son site mais ils estiment que ce n'est pas suffisant et ils souhaitent être plus entreprenants et innovants en créant leur propre agenda, avec des objectifs adaptés à notre commune et nos besoins. Le but est d'avoir une vision à long terme et de planifier dans le temps. L'idée n'est pas de réinventer la roue. Ils pensent que la commune a une très bonne sensibilité par rapport à la durabilité et ils souhaitent inclure ce qui a déjà été initié/réalisé, le mettre en valeur et l'inscrire dans le temps. Cette Commission devra définir les objectifs de son agenda et ensuite, elle souhaite jouer un rôle de contrôle pour les gros projets mis en place.

Aucune question n'étant soulevée, **M. le Président** demande à ses collègues s'ils acceptent de donner un mandat complémentaire à la Commission de l'Energie, avec le changement du nom en « Commission de l'Energie et du Développement durable » et l'élection de 2 membres supplémentaires.

| | | | | | | | | | |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|
| Votants | 26 | abstention(s) | 0 | majorité | 14 | OUI | 26 | NON | 0 |
|---------|----|---------------|---|----------|----|-----|----|-----|---|

9.1.1. ELECTION DE 2 NOUVEAUX MEMBRES

La Commission est actuellement composée de : M. Olivier Pittet, Président, Mmes Sophie Bosson, Michèle Senn et Charlotte Surchat, et M. François Ménétrety.

Sont candidats(-es) : Nicole Barbey (Entente) et Mathieu Senn (Horizons Jeunes). **M. le Président** demande s'il y a d'autres candidats ; tel n'est pas le cas, il propose d'élire par acclamation ces deux nouveaux membres.

10. ELECTION DU / DE LA PRÉSIDENT/E

Est seule candidate : Myriam Mouron (Entente).

Mme Myriam Mouron est élue par acclamation au poste de Présidente du Conseil général pour les douze prochains mois.

M. Maxime Punitharangitham lui adresse un petit message et la félicite pour son élection et son engagement. Il a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec elle et profite de l'occasion pour la remercier pour son soutien.

Mme Myriam Mouron adresse à l'assemblée le message suivant :

« Je vous remercie toutes et tous, mes collègues du Conseil général pour mon élection. Maxime, mon président, est d'un professionnalisme incroyable, on a échangé, il m'a impliquée et on était sur la même longueur d'onde. C'était « facile » et intéressant de travailler avec lui. Il est aussi d'une grande aide afin de me préparer pour la suite et j'aurai toujours besoin de ses précieux conseils.

Cynthia, notre secrétaire, et mes collègues du bureau sont très efficaces et toujours à disposition. Le Conseil communal effectue un travail colossal et je crois que l'on ne s'en rend pas toujours compte...et c'est dommage.

Je voulais aussi parler de mon admiration pour ces jeunes qui sont là, pour tous ces nouveaux élus qui amènent de belles idées. Et sans être une grande féministe, je suis réellement fière de toutes ces dames actives dans notre Conseil général et communal. Les mentalités avancent et ça fait du bien !

J'avais un doute sur ma place au Conseil général,...en effet, je ne suis malheureusement pas juriste, universitaire avocate ou autres et quand on reçoit les dossiers à étudier, ce n'est pas toujours évident...Mais je me suis dite que ce qui est important, c'est que « Le Conseil général est censé représenter les citoyens » et à ce niveau-là ma place me semble justifiée.

J'espère ne pas avoir été trop longue et vous remercie encore. Bonne suite à toutes et tous ».

11. ELECTION DU / DE LA VICE-PRÉSIDENT/E

Est seul candidat : Franco de Andrea (Avica).

Seul candidat, **M. Franco de Andrea** est élu à l'unanimité au poste de Vice-Président du Conseil général pour les douze prochains mois par acclamation. Ce dernier remercie ses collègues pour cette élection et c'est avec plaisir qu'il rejoint l'ensemble du bureau pour cette année.

12. PRÉSENTATION DU PLAN DE LÉGISLATURE 2022-2026

M. le Président relève que M. Christophe Martin s'est rendu dans les différents groupes du Conseil général pour présenter ce document, qui a été remis à chaque conseiller (-ère) pour la préparation de cette séance. **M. Christophe Martin** rappelle qu'un plan de législature, c'est une vision qui s'établit sur la durée de la législature ; c'est un peu une stratégie mais c'est surtout une communauté au sein du Conseil communal qui doit avancer ensemble avec ambition et conviction. Les Conseillers ont des tâches, des objectifs à réaliser et des investissements à mener à bien. Il reprend le document et présente la vision du Conseil communal :

- Nous nous engageons pour une commune forte et autonome, dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses multiples tâches.

- Nous utilisons l'argent public avec le plus grand respect et nous nous imposons une analyse systématique de la pertinence des dépenses.
- Nous sommes attentifs et sensibles aux besoins de la population à laquelle nous fournissons des prestations de qualité avec la plus parfaite égalité de traitement.
- Nous développons des liens de confiance avec les élus du législatif.
- Pour toutes les tâches que Rue ne peut gérer de manière individuelle, nous jouons la carte de la collaboration, de l'entente ou de la fusion. Nous sommes ouverts et transparents avec nos partenaires.
- Nous préconisons une évolution démographique modérée et priorisons plutôt la qualité de vie que le développement à tout va.
- Nous nous engageons à promouvoir le développement durable par la concrétisation des objectifs découlant de l'Agenda 2030, au niveau communal.

Il relève que la commune a déjà réalisé pas mal d'actions dans ces objectifs. Chaque Conseiller (-ère) communal (-e) a repris les objectifs pour placer chaque icône dans son propre dicastère. Lors de chaque futur investissement présenté au Conseil général, les icônes et les actions seront également jointes.

M. Christophe Martin revient sur le point soulevé par la Commission financière qui relevait que l'historique des derniers investissements n'avait pas été transmis. Par contre, il souligne que la commune est déjà dans les règles MCH2 dans cette planification d'investissements faite sur les années à venir. Il rappelle également que ce document est une nécessité absolue pour pouvoir satisfaire la demande émanant de MCH2 et du Conseil général.

Aucune intervention n'étant demandée, **M. le Président** propose de poursuivre avec la présentation du plan financier 2022-2026.

13. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2022-2026

Comme pour le plan de législature, ce document a été transmis aux membres du Conseil général et **M. Christophe Martin** est passé le présenter dans les groupes. Ce dernier passe en revue les points essentiels :

- Cette planification ne tient pas compte de la fusion avec les communes d'Auboranges, Chapelle et Ecublens en cours d'étude et est partielle du fait de l'absence encore ce jour de bilan sous MCH2.
- Cette planification est une anticipation en fonction des éléments connus et sera mise à jour chaque année.
- La situation économique générale et ses perspectives au niveau international, national, cantonal et régional.
- Les modifications légales au plan fédéral qui peuvent avoir des influences sur la répartition des charges entre cantons et communes.
- Les modifications légales au niveau cantonal.
- Les décisions du Grand Conseil sur la fiscalité ayant pour conséquence une diminution de la croissance des recettes fiscales communales.
- Les décisions politiques du Conseil général.

Il présente ensuite en bref cette planification financière :

- La croissance moyenne de la population est estimée à 1 %.
- La croissance moyenne des charges est estimée à 6.0 % avec une forte progression en 2026 du fait des charges de la nouvelle école.
- La croissance moyenne des revenus est estimée à 3.2 %.

- Les amortissements obligatoires et financiers sont calculés à 4.14 millions, compte tenu de la planification des investissements et des modifications MCH2 qui pourraient encore intervenir. La charge d'amortissement pour la nouvelle école sera de CHF 315'000.00.
- La nouvelle école nous obligera certainement à revoir notre coefficient d'impôt très fortement à la hausse pour garantir la bonne santé financière de la commune.

Enfin, **M. Christophe Martin** relève que jusqu'en 2024, les déficits seront compensés par les recettes fiscales ajustées selon MCH2 et la dissolution de la réserve de réévaluation MCH2. Quant aux investissements, il y en a pour environ 5 millions de planifiés en 2022, avec une forte hausse en 2024, avec le projet d'école. Comment un investissement impacte-t-il les résultats, demande-t-il ? L'impact se présente sous 2 angles : les charges d'intérêt, qui sont appelées à augmenter dans l'avenir, et les amortissements, qui impacteront massivement les comptes de résultats. Il rappelle que c'est une estimation et pas une réalité, qui dépendra des décisions futures prises par le législatif !

14. DIVERS

M. Maxime Punitharangitham propose de passer directement au point concernant le projet de fusion et passe sans transition la parole à M. Joseph Aeby pour un point de situation. **M. le Syndic** relève que tout le monde est très tenté de mélanger 2 sujets et propose de s'en tenir au projet général, plutôt qu'aux événements qui ont perturbé notre sérénité dans la conduite de ce projet. Néanmoins, il ouvre une parenthèse suite à une annonce officielle communiquée ce jour à la population concernant Ecublens, en précisant que la décision qui a été prise de réduire l'imposition, avec effet rétroactif, de 88 ct à 10 ct a fait l'objet d'une opposition dans les 30 jours de l'exécutif d'Ecublens. Il appartient dès lors à la Préfecture de statuer sur ce recours. Cette affaire ne concerne pas Rue et nous n'avons pas à nous en mêler. Cette décision a suscité des réactions mais il pense aussi que nous devons éviter d'entrer dans le débat. Il rappelle que le 19 mai 2022, une vingtaine de personnes a remis en question une décision alors qu'il y en a plus de 130 qui ont voté « oui » à un processus de fusion ; c'est ce vote qui est représentatif de la population. La commune d'Ecublens prend les mesures.

Pour ce qui concerne le projet, un comité de pilotage a été nommé, avec comme cheffe de projet Mme Micheline Guéry (actuellement Directrice de l'Association des communes fribourgeoises) et un soutien administratif. Une feuille de route a été mise en place et ces prochains jours, chaque commune établira un inventaire de ses installations, une sorte de scanner des communes ; dès l'automne, les Conseillers travailleront en groupe sur des thématiques dans l'idée de définir à quoi ressemblera la future commune. **M. le Syndic** relève l'excellent état de santé financière des 4 communes, ce qui devrait faire une commune rayonnante au final. Le calendrier fait que nous allons faire le forcing pour pouvoir présenter dans les grandes lignes la nouvelle commune en automne, avec des séances d'informations à la population au printemps. Avant l'été, les citoyens (-nes) de chaque commune se rendront aux urnes pour se prononcer sur l'acceptation de la convention de fusion.

M. Franco de Andrea demande si le législatif sera impliqué dans les groupes de travail. Et si oui... sous quelle forme ? **M. Joseph Aeby** relève qu'il y a 2 approches pour conduire ce projet :

- Une approche pratique et concrète qui dépend des exécutifs et des Administrations communales...c'est un vrai débat de politiciens.

- Une approche qui fait participer, de manière plus large, la population et les membres du législatif, à un débat pour s'exprimer sur les intentions et les défis à relever avec la nouvelle commune. Ce sujet n'a pas encore été abordé au Comité de pilotage.

La nouvelle commune n'est pas le fruit mathématique d'une addition de 4 comptes de résultats ! C'est l'occasion de proposer des défis et elle doit proposer quelque chose de « sexy » et de visionnaire. Il rappelle que ce n'est pas des raisons financières qui sont la raison de ce rapprochement mais bien parce que nous sommes visionnaires et voulons répondre aux besoins de demain. Cet aspect-là n'a pas encore été discuté pour l'instant mais ça va venir car il est très important !

Mme Maxime Punitharangitham donne la parole à **M. Franco de Andrea**, qui au nom du « Groupe Avica », relève que certaines choses ont été mises en place pour le développement du tourisme. Il regrette par contre que la fontaine soit décorée de véhicules en tout genre (vélomoteurs, voitures, remorques, motos...). Quand on parle de tourisme, on parle aussi des impressions qu'ont les gens qui visitent Rue et partagent sur les réseaux sociaux. Il trouve que l'on donne une mauvaise image et estime que la commune doit faire quelque chose, par exemple, avec la mise en place de piquets.

Ensuite, pour les chutes de Chavanettes, **M. Franco de Andrea** confirme qu'elles attirent beaucoup de touristes et relève que le chemin d'accès piétonnier se retrouve bouclé par un fil de parc dans le contour. Il est toujours cadastré, fait-il remarquer ! Les gens se retrouvent au milieu de la route. **M. Franco de Andrea** aimerait que la commune demande à la personne qui le cancelle de le remettre en état et de le rendre accessible aux touristes.

Mme Chantal Bosson rebondit aussi sur ce sujet et les problèmes de parcage qui vont avec. Le « Groupe Entente » estime qu'il serait intéressant d'aménager quelques places de stationnement avant que le désordre ne s'y installe !

M. Joseph Aeby relève qu'on est tous au courant du premier problème de l'occupation du domaine public dans le bourg et le déficit d'infrastructures ou de capacité d'accueil par rapport à nos visites. C'est depuis le COVID que la situation a évolué, que beaucoup de monde se promène à Rue. Le Conseil communal a pris conscience que Rue n'est pas prête à les accueillir. Il y a aussi une approche d'éléments un peu plus sensibles qui il faut manipuler avec une certaine distance. C'est vrai que le sentier à travers le pré n'est plus accessible mais c'est aussi le cas pour la première partie qui consiste à suivre la route cantonale jusque dans le virage ; ce n'est pas non plus une alternative convenable . C'est l'ensemble de la problématique pour accéder aux Chavanettes qui est en jeu. Il y a d'abord une certaine réticence et ensuite, il manque des solutions. D'ailleurs, même en passant sur ce chemin, le piéton débouche de nouveau sur la route cantonale, avec un pont en mauvais état et très étroit où il faudrait ériger une passerelle. Le Conseil communal est conscient de la problématique et y travaille, avec une ou deux idées. Il faut aussi des capacités de stationnement et la commune sait que la situation est tendue. Il rajoute que la problématique du bourg de Rue ne dépend que de la réalisation de sa traversée et des solutions en lien avec le stationnement. Actuellement, nous n'avons pas de solution de remplacement raisonnable. Il nous manque aussi une réglementation pour agir de manière plus sévère. Il y a des améliorations possibles mais c'est difficile de tout régler dans des délais raisonnables. **M. Franco de Andrea** pense que les gens se parquent vers la fontaine par confort car au moment où il a pris la photo, il y avait des places disponibles ailleurs.

M. le Président donne la parole à **M. Gaétan Mouron** qui est fier d'annoncer qu'une nouvelle jeunesse a vu le jour dans le sud de la Glâne. Il explique qu'elle reprend les actifs de celle de Promasens et que M. Tanguy Chatton y est également actif. Elle compte 19 personnes et beaucoup de projets sont en cours. Que du positif pour la région !

M. Patrick Périsset souhaite faire un point de situation sur les investissements en cours :

Liaison du réseau d'EP AVGG-Rue : Les travaux sont terminés et il y a un dépassement des coûts ; le devis actualisé est de CHF 210'000.00 alors que le crédit voté est de CHF 175'000.00. La situation est regrettable et la Commission financière a été informée de la situation, dès que le Conseil communal a eu connaissance des chiffres. Ce projet a été piloté par l'AVGG et il n'était pas possible de stopper les travaux, cela aurait été trop dommageable.

Collecteur EC à Promasens : Un crédit de CHF 450'000.00 a été voté pour ces travaux en décembre 2021. Une discussion avec le SPC en décembre a eu lieu mais malheureusement malgré les échanges, la Direction des travaux en a décidé autrement et a commencé les travaux. Le remplacement de ce collecteur nécessite un report d'environ une année. Nous poursuivons l'étude pour ce collecteur, l'idée étant de déterminer s'il y a la faisabilité de le remplacer hors du gabarit de la chaussée.

Réfection des réseaux d'EU, d'EC et d'EP (traversée de Rue) : Le mandat d'étude a été octroyé et les séances ont démarré (3 séances), la priorité étant fixée sur la réfection de la conduite d'EP.

Contrôles séparatifs et raccordements privés : L'accent est mis sur les bâtiments de Promasens mais aussi dans le bourg de Rue et dans les habitations à proximité des chemins AF.

Réseau d'EP Rue-Blessens : Le mandat et l'étude ont été octroyés et à ce jour, des discussions sont en cours avec l'AGSO qui alimente le réseau d'eau de Blessens.

Assainissement du secteur des Chavanettes : La partie « terrain » a pu être établie. Le résultat de l'étude nous sera bientôt présenté, avec la présentation aux riverains.

Réfection de la place de déchetterie à Promasens : Des offres ont été demandées aux entreprises qui sont actuellement actives sur le territoire communal. Nous pourrions bientôt adjudger ces offres et débiter les travaux.

M. Sylvain Chevalley relève que suite au projet de caserne, il s'avère que le petit local du feu à Promasens sera vide ; il se demande comment il sera valorisé par la suite car il est idéalement situé dans le village. Il donne quelques exemples : local pour que les mamans puissent boire le café quand elles amènent leurs enfants à l'école, local pour les jeunes ou encore un magasin du terroir ou autres idées. Il propose que la commune fasse une mise au concours envers la population pour développer un projet et offrir quelque chose pour améliorer le côté durable et relationnel de la commune. **M. Sylvain Chevalley** pense qu'il faudrait un cahier des charges avec les conditions légales pour pouvoir déposer un projet concret et intéressant.

M. Franco de Andrea donne l'information selon laquelle la Société de développement a mis en place dès mercredi prochain (et ce jusqu'au 28 septembre 2022) une activité physique entre 19h00 et 20h00, dès 16 ans ; cette activité sera encadrée par un coach et aura lieu par n'importe quel temps ! Il rappelle également que dite société a réactivé les animations en soirée et que la prochaine aura lieu le 29 juillet 2022 à Promasens.

M. Olivier Pittet souhaite encore apporter un complément au sujet de la Commission Energie qui souhaite rencontrer le Conseil général et le Conseil communal le **samedi 08 octobre 2022** pour une matinée dédiée à l'énergie. De plus amples informations suivront en temps opportun mais il invite d'ores et déjà chacun et chacune à réserver cette date !

Mme Elodie Vaucher a une question suite à l'approbation partielle des modifications du PAL. Est-ce que le projet des écoles peut reprendre ? **M. Joseph Aeby** répond qu'effectivement la bonne nouvelle est tombée ces jours mais rappelle qu'il y a encore un délai de recours de 30 jours. Il précise également que dans le cadre de cette révision, une seule bonne nouvelle est à signaler, avec le transfert de la zone d'activité en zone d'intérêt général pour le terrain situé avant le « garage Vaucher ». C'est le site de notre prochaine école. Les questions d'aménagement du territoire sont réglées mais il y a encore des contraintes d'accès à solutionner, l'acquisition du terrain (négociation). Nous aurons l'emplacement nécessaire et nous pourrons ensuite passer à l'étude de l'école centralisée à Promasens.

Mme Chantal Bosson constate que lors de la manifestation d'ArtForum, le restaurant de l'Hôtel-de-Ville a été fermé le dimanche ce qui a déplu aux visiteurs qui s'en sont plaints. Le Conseil communal a-t-il des conseils à donner au restaurateur pour qu'il se montre d'avantage accueillant et ouvre l'établissement quand il y a des manifestations ?

M. Joseph Aeby relève que ce sujet a déjà été évoqué. Il a eu ce jour un entretien avec le restaurateur et il est vrai que nous avons besoin d'une planification et d'un échange entre les organisateurs et le restaurateur. Il faut arriver dans un processus où pour des manifestations d'envergures, les démarches soient beaucoup plus professionnelles avec des points de contrôles, des échanges et une véritable planification. C'est le seul moyen d'arriver à répondre à de telles situations. Quand c'est la commune qui organise, elle peut intervenir et anticiper mais quand l'organisateur est privé, il y a des éléments qui nous échappent ! Des solutions seront trouvées pour les futures manifestations pour éviter ces situations inconfortables.

Mme Chantal Bosson souhaite encore faire une remarque personnelle par rapport au rapport des pompiers qui s'est déroulé au Château de Rue. Elle a malheureusement constaté que seuls M. Joseph Aeby et M. Alain Chollet et son épouse étaient présents. Pour la commune « hôte », ce n'était pas très sympathique. Un déficit d'image, intervient **M. Joseph Aeby**, qui assure que la remarque est prise en compte ce soir.

M. Gaétan Mouron relève que le « Groupe Horizon Jeunes » se questionne sur l'accessibilité de la gare d'Ecublens. Que pourrait-on mettre en œuvre pour que les TPF desservent cette gare ? Quels moyens pour s'y rendre à pied ou à vélo ? Est-ce que le Conseil communal travaille sur cette problématique ou est-ce leur groupe qui doit amener quelque chose ? **M. Joseph Aeby** affirme que le Conseil communal « est dessus » ; il s'est très clairement exprimé dans le préavis concernant le PDR sur la mobilité, notamment sur l'absence de la reconnaissance stratégique de la gare d'Ecublens. Cela a été corrigé hier matin (29 juin 2022) par le Comité de pilotage du district. La gare d'Ecublens est désignée comme projet d'envergure régionale mais ça ne nous amène pas de véhicules ! Nous devons rencontrer la commune d'Ecublens pour élaborer un projet qui consiste à rejoindre les deux communes par une voie non goudronnée. Il y a déjà des pistes accessibles pour les VTT qui permettraient de faire le lien entre Ecublens, Rue et également Promasens. C'est un peu du « bricolage » mais à plus long terme, nous avons besoin d'une véritable liaison ; il nous appartient d'empoigner le problème avec les communes voisines et de tenter de le régler. D'un point de vue politique, la cible n'est pas les TPF, qui est un prestataire qui fait un prix pour desservir une ligne, mais le Service cantonal de la mobilité. A cette échelle-là, nous ne sommes pas une priorité.

C'est un combat, notamment dans les régions périphériques. Il y a peut-être une base à creuser pour se poser la question du développement d'une flotte avec les bus scolaires ; en effet, ces véhicules scolaires, une fois que les trajets pour les écoles sont terminés, sont garés et ils pourraient tourner entre la gare et les différentes communes. Mais c'est un projet d'envergure très compliqué au niveau légal ; il y a cependant une véritable prise de conscience au sein du Conseil communal. Cela fait partie des sujets sur lesquels il planche, mais il faudra encore du temps pour mettre en place un réseau de transports publics sur la gare d'Ecublens. C'est un peu dommage car les intervenants se considèrent presque comme des concurrents !

M. Sylvain Périsset tient à relever que désormais, c'est M. Franco de Andrea qui a pris la responsabilité du « Groupe Avica ». Il souligne habiter une belle région avec de beaux arbres mais constate néanmoins qu'il y a des règlements à faire appliquer, notamment avec les haies et les branches cassantes. Il trouve inadmissible cette situation !

M. Sylvain Périsset explique avoir loué cette salle pour le Chœur Mixte et trouve dommage que tout ce qui est « derrière » pour la louer n'est pas au top...rien que pour trouver le bouton de la lumière pour quelqu'un qui ne connaît pas les lieux. Il faut quelque chose de plus rigide ! Tout d'abord, **M. Joseph Aeby** félicite M. le Président sortant du « Groupe Avica » et relève que ce dernier a eu des interventions efficaces car en tant que Président il a souhaité la mise en œuvre d'un règlement sur les chiens et un journal communal...le règlement a été approuvé ce soir et la nouvelle mouture du journal communal sortira en fin d'année grâce à la mise en place d'une équipe rédactionnelle. Il confirme que pour la gestion de la salle, il manque effectivement « un sergent-major ». Il est vrai que lorsque les lotos se sont déplacés à Promasens, la commune a laissé un peu de côté l'exploitation de cette salle. Avant, nous avions un système de « responsable » qui distribuait les clés et les instructions, et maintenait l'ordre sur le site. Nous sommes à la recherche d'un nouveau responsable car vous n'êtes pas les seuls avoir émis des réclamations et la situation n'est plus sous contrôle et nous avons des déviances et des problèmes. Nous cherchons une personne qui s'occupera de cette « mission d'intendance » pour la location de cette salle.

M. le Syndic profite de son temps de parole pour informer l'assemblée que le Conseil communal a donné des compétences élargies à M. Nicolas Gay qui est dans sa fonction de coordinateur communal. Il peut désormais se présenter comme représentant du Conseil communal.

Il rappelle que la fête du 1^{er} août aura lieu à Blessens et que c'est la commune d'Ecublens qui en est l'organisatrice. **M. le Syndic** tient encore à remercier tout le personnel communal, ses collègues du Conseil communal, le Conseil général qui témoigne de sa confiance envers l'exécutif en suivant ses propositions, ceci dans un excellent état d'esprit ! Il précise que malgré l'heure tardive, une petite verrée suivra cette séance.

M. le Syndic passe la parole à **M. le Président** pour clôturer cette soirée. La parole n'étant plus demandée, ce dernier propose de passer à l'agenda 2022. Les dates sont indiquées en fin du procès-verbal. Il remercie ainsi toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette séance, notamment le Conseil communal pour le travail fourni au quotidien, le public pour sa présence, les employés communaux pour la mise en place de la salle, la secrétaire communale pour l'organisation et la prise du procès-verbal, la boursière communale pour sa tenue des comptes et ses collègues du Conseil général pour leur engagement. C'est donc sa dernière séance en tant que Président. Il a eu beaucoup de plaisir à siéger au bureau et a le sentiment d'avoir bien lancé cette législature, avec de nombreux défis. Il reste convaincu qu'ensemble nous répondrons aux attentes de chacun et chacune. Il est 22h51 et la séance de ce soir est levée...et place à l'apéritif !



Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Maxime Punitharangitham

Cynthia Buache Mesot

Samedi 08 octobre 2022, matinée Conseil général/Conseil communal sur l'énergie...des informations suivront en temps voulu 😊

Mercredi 7 décembre 2022, séance des budgets à la salle intercommunale de Promasens !

Merci d'en prendre note dans votre agenda !

Annexe I : Exemples de subventions aux EU hors zone

Annexe II : Rapports des différentes commissions